

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
Sous direction des ressources humaines de la magistrature
Département du statut, de la déontologie
et des affaires générales – A3
Section du recrutement, de la formation
et des affaires générales – S2
N° téléphone : 01.44.77.71.75
N° télécopie : 01.44.77.22.11
Mèl : dsj/sdrhm/a3/s2

PARIS, LE 15 SEPTEMBRE 2009

Circulaire Note

Date d'application : immédiate

LE MINISTRE D'ÉTAT
GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près la dite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-Mer)

Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel
Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ-09-321-A3/15.09.09
Référence de classement : A3_recrutement_concours/examineurs/
note 2009 examineurs psychologues adjoints.doc
Mots clés : ENM – examineurs spécialisés psychologues adjoints
Titre détaillé : nomination des examineurs spécialisés psychologues adjoints
Texte(s) source(s) : décret 72-355 du 4 mai 1972 modifié articles 19, 32 et 32-6
Texte(s) abrogé(s) :
Publication : BO JO
INTERNET et
INTRANET temporaire jusqu'au 31 mars 2010

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le **15 SEP. 2009**

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le ministre d'Etat
garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

**SOUS-DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MAGISTRATURE**

**DÉPARTEMENT DU STATUT, DE LA DÉONTOLOGIE
ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES - A3 -**

Section du recrutement, de la formation
et des affaires générales - S2 -

Réf : PP/A3-recrutement_concours
/examineurs/
note 2009 examineurs psychologues adjoints.doc

à

**Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près la dite cour**

**Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-Mer)**

**Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel
Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux**

**Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes**

**Objet : concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature
Examineurs spécialisés psychologues adjoints**

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté du 8 septembre 2009 portant nomination d'examineurs spécialisés psychologues adjoints au jury des concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature.

La Directrice des Services Judiciaires



Dominique LOTTIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

ARRÊTÉ

***portant nomination d'examinateurs spécialisés psychologues adjoints
au jury des concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature***

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

- Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié, relatif à l'Ecole nationale de la magistrature, et notamment ses articles 18, 18-1, 31 et 32-5,
- Vu l'arrêté du 07 avril 2009 portant nomination du président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature pour la session 2009,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité d'examinateurs spécialisés psychologues adjoints au jury des concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature :

Madame Catherine Benoit-Gervais, expert psychologue près la cour d'appel de Grenoble ;
Monsieur Michel Bernardi, expert psychologue près la cour d'appel de Bourges ;
Monsieur Jean-Yves Charvieux, expert psychologue près la cour d'appel d'Orléans ;
Madame Rabolini Carole, expert psychologue près la cour d'appel de Nancy ;
Madame Dominique Thomas, expert psychologue près la cour d'appel d'Angers ;
Monsieur Didier Weber, expert psychologue près la cour d'appel de Lyon.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait à Paris, le 8 septembre 2009

La ministre d'Etat,
garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés
par délégation, la directrice des services judiciaires



Dominique LOTTIN